

Parc éolien de la Trézence

Département de la Charente-Maritime

Communes de Lozay et Vergné

Bilan des démarches d'information et de concertation volontaire

Décembre 2025

Maître d'ouvrage : Société Elicio



Table des matières

Introduction	3
1. Contexte	4
1.1 La zone d’implantation potentielle.....	4
1.2 Rappel de l’historique du projet	4
2. Démarche d’information et de concertation volontaire et réglementaire	6
2.1 Rencontres et échanges avec les élus.....	6
2.2 Forum d’information	9
2.3 Porte-à-porte	10
2.4 Les outils d’information	11
3. Les actions à venir	11

Introduction

Elicio est spécialisée dans le développement de projets de production d'électricité à partir de gisements éoliens. Le développement du projet éolien de la Trézence s'inscrit dans une démarche progressive.

En 2021, Elicio identifie un site propice à l'éolien à Vergné et Lozay. Cette identification s'est accompagnée de premiers sondages fonciers, de prises de contact avec les communes concernées, ainsi que de la réalisation d'une étude de préfaisabilité destinée à évaluer le potentiel du site.

Dans le cadre du projet éolien de la Trézence et dans une démarche de transparence, notre société a tenu à ce que chaque personne ou entité, concernée directement ou non par le projet, ait l'occasion de s'informer, s'exprimer et contribuer aux réflexions autour du projet.

Nous avons veillé à développer un projet en cohérence avec les exigences réglementaires et conforme aux attentes des services de l'Etat. Pour cela, nous avons sollicité un rendez-vous auprès des communes de Lozay et de Vergné à chaque étape du projet afin de mettre en place une démarche d'information volontaire.

Cependant, seule la commune de Vergné a accepté de nous recevoir, la commune de Lozay n'a pas répondu à nos sollicitations.

Malgré l'absence de réponse de la part de la commune de Lozay, nous avons néanmoins organisé une campagne d'information avec un porte-à-porte ainsi qu'un forum d'information.

Cette concertation volontaire s'est déroulée en dehors du cadre de concertation préalable de l'article L.121-16 du Code de l'environnement et a eu pour but de :

- Présenter le projet éolien de la Trézence, ses résultats d'études, ses retombées et sa concertation ;
- Répondre à toutes les questions des participants relatives au projet ou à l'éolien de façon plus générale ;
- Recenser les avis, remarques et éventuelles suggestions du territoire vis-à-vis du projet.

1. Contexte

1.1 La zone d'implantation potentielle

La société Elicio est attentive à chaque justification du choix d'un site éolien, en se basant sur des critères tels que :



Ainsi, l'implantation d'un parc éolien sur la zone de la Trézence, relève d'un compromis entre :

- La présence de **contraintes techniques, environnementales et paysagères moindres et maitrisables** ;
- Une implantation potentielle **en continuité spatiale et dans l'alignement du contexte éolien déjà en place** ;
- Un ratio de **rendement et viabilité énergétique compatible avec le cadre de vie local** ;

1.2 Rappel de l'historique du projet

En 2021, Elicio identifie un site propice à l'éolien à Vergné et Lozay. Cette zone située le long de l'autoroute A10 présente un potentiel éolien favorable pour des éoliennes d'une hauteur de 180m bout de pales. A la suite de la consultation des différents organismes externes tels que la DGAC, l'armée etc., et après la prise de contact avec les mairies de Lozay et de Vergné, les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ont été contactés afin de contractualiser les accords nécessaires à la maîtrise foncière.

En 2022, Elicio a poursuivi la démarche de concertation locale, notamment à travers des rencontres avec les élus de la commune de Vergné, parallèlement au lancement des études de faisabilité technique et environnementale.

L'année 2023 a marqué une étape importante du processus avec l'installation du mât de mesure, destiné à collecter des données précises sur le vent et à confirmer la pertinence énergétique du site. Ces mesures constituent un préalable indispensable à la définition du futur parc.

En 2025, une fois les états initiaux des différentes études menés à terme, plusieurs variantes d'implantations ont été étudiées, prenant en compte les différents enjeux écologiques, acoustiques, techniques et paysagers, pour n'en retenir qu'une, celle de moindres impacts. Une fois ces implantations définies, l'étude d'impact et la définition des mesures d'évitements, de réduction et de compensation ont été menées à terme.

Cette période a également été marquée par le renforcement de la concertation locale, à travers plusieurs actions : porte-à-porte auprès des habitants, distribution d'un bulletin d'information, et enfin l'organisation d'un forum d'information ouvert au public le jeudi 13 novembre de 17h à 20h afin de présenter l'état d'avancement du projet et de répondre aux interrogations des riverains et des élus.

A cette concertation volontaire s'est adjointe l'organisation d'un événement de concertation réglementaire le lundi 3 novembre 2025 : le Comité de projet.

2. Démarche d'information et de concertation volontaire et réglementaire

Différents formats de rencontres et d'échanges ont été proposés dans le cadre du projet éolien de la Trézence à savoir :

- **Des rencontres avec les élus** : deux rencontres ont eu lieu avec les élus de Vergné, cependant, les élus de Lozay n'ont jamais donné suite à nos sollicitations, ni par appel, mail ou courrier.
- **Forum d'information** : ce moment d'échanges, ouvert à tous les acteurs locaux, a permis de diffuser une information actualisée et de répondre aux questions relatives au projet et à l'éolien en général.
- **Des sessions de porte-à-porte** : réalisées sur le territoire des communes de Lozay et de Vergné afin d'aller à la rencontre des habitants pour les informer sur le projet, recueillir leur avis et remarques.

2.1 Rencontres et échanges avec les élus

Tout au long de la phase de développement du projet de la Trézence, Elicio a proposé plusieurs temps d'échanges avec les élus afin les informer de l'avancement du projet et prendre en compte leurs questionnements.

- **Rappel de l'historique des échanges**

PÉRIODES	ACTIONS
4 mai 2022	Courrier informant les mairies de la zone de projet et de notre volonté de la développer
8 septembre 2022	Rencontre de la mairie de Vergné ; refus de la commune de Lozay d'échanger avec Elicio
27 juin 2023	Envoi d'un courrier aux communes de Lozay et de Vergné afin d'échanger sur les zones d'accélération
22 mai 2025	Rencontre de la mairie de Vergné pour présentation du projet ; refus de la commune de Lozay d'échanger avec Elicio
Été 2025	Mission confiée à un cabinet de concertation pour organiser une rencontre et échanger sur le projet avec les élus : refus des mairies
16-17 septembre 2025	Distribution d'un bulletin d'information en porte-à-porte auprès des riverains
3 novembre 2025	Organisation d'un comité de projet
13 novembre 2025	Organisation d'un forum d'information auprès des riverains
A venir : Printemps 2026	Distribution d'un bulletin d'information, une fois le dossier d'autorisation environnementale déposé en Préfecture

- **Présentation du projet du 8 septembre 2022**

Le projet de la Trézence a fait l'objet d'une première rencontre avec la mairie de Vergné, plus précisément avec la Maire Mme Brigitte DAVID ; la mairie de Lozay n'a pas accepté de nous rencontrer.

Cette réunion avait trois objectifs principaux, à savoir :

- Informer : apporter aux élus des informations concernant le projet, sa localisation, notre approche et le calendrier prévisionnel du projet ;
- Echanger : répondre à toutes les questions des élus relatives au projet et à la démarche de concertation ;
- Préparer : enrichir les prochaines actions à mener dans le cadre du projet et de sa démarche et notamment le dépôt de la déclaration préalable pour la pose d'un mât de mesure.

- **Présentation du projet le 22 mai 2025**

Cette seconde rencontre avec la mairie de Vergné a eu lieu en présence de Madame la Maire accompagnée de conseillers municipaux ; la mairie de Lozay ayant refusé une nouvelle fois de nous rencontrer.

Cette réunion avait deux objectifs principaux, à savoir :

- Informer : apporter aux élus des informations concernant le projet, les implantations et équipements et le calendrier du projet ;
- Echanger : répondre à toutes les questions sur le projet et ses impacts ainsi que sur la démarche de concertation, la distribution d'un bulletin d'information, la tenue du comité de projet et d'un forum d'information.

- **Echange avec les mairies via un cabinet de concertation**

Entre juin et novembre 2025, le cabinet de concertation Démopolis a été missionné pour accompagner Elicio France dans sa démarche de concertation avec les élus et les habitants des communes de Lozay et de Vergné.

Pour la commune de Lozay :

Un courriel a été envoyé le 12 juin 2025, afin de proposer l'organisation d'un comité des élus avec pour objectif de présenter avec transparence la démarche de concertation et de recueillir les observations et les suggestions des élus.

Ce courriel a été suivi d'appels téléphoniques dont en voici l'historique :

- 12 juin 2025 - appel de Demopolis Concertation : présentation de la démarche et invitation orale au Comité des élus
- 12 juin 2025 - appel entrant de la Mairie auprès de Demopolis Concertation : refus du comité des élus proposé par courriel

De plus, afin d'organiser un forum d'information et le comité de projet, la municipalité de Lozay a été contactée par courriel en date du 19 août 2025. Ce courriel a également été suivi d'appels téléphoniques dont voici l'historique :

- 28 août 2025 - appel de Demopolis Concertation : relance sur mail du 19 août 2025, sans retour précis

- 1 septembre 2025 - appel de Demopolis Concertation : relance sur mail du 19 août, sans retour précis
- 4 septembre 2025 - appel de Demopolis Concertation : relance sur mail du 19 août, refus de mise à disposition de salle

Pour la commune de Vergné :

Un courriel a été envoyé le 12 juin 2025, afin de proposer l'organisation d'un comité des élus avec pour objectif de présenter avec transparence la démarche de concertation et de recueillir les observations et les suggestions des élus. Une relance a été effectuée le 19 juin 2025 par courriel.

Le 23 juin 2025, la municipalité de Vergné nous a répondu en exprimant son refus de participer à cet échange.

Ces courriels ont été suivis d'appels téléphoniques dont en voici l'historique :

- 12 juin 2025 - appel de Demopolis Concertation : présentation de la démarche et invitation orale au Comité des élus
- 19 juin 2025 - appel de Demopolis Concertation : relance sur mail du 12 juin 2025, pas de retour précis

L'ensemble des échanges par courriel se trouve en annexe 1.

Devant le refus des communes de Lozay et de Vergné de participer à un comité des élus ou tout autre rencontre dans le cadre du projet éolien, nous avons été contraints de chercher d'autres lieux pour l'organisation du forum d'information et du comité de projet, par exemple, le musée de l'école publique de Vergné, des restaurants locaux ou d'autres salles communales de communes limitrophes.

Ce refus local d'accueillir des événements de communication et de concertation ou de comité de projet, nous a contraint à les organiser sur la commune de Surgères en dehors du territoire de l'intercommunalité des Vals de Saintonge.

- **Le comité de projet du 3 novembre 2025**

L'article 16 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération pour la production des énergies renouvelables (APER) oblige dorénavant les porteurs de projets dont les projets disposent d'une puissance supérieure ou égale à un certain seuil, et situés en dehors d'une zone d'accélération, à organiser un comité de projet.

D'après l'article R.211-9 du Code de l'énergie, le Comité de projet a pour but d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du Comité de projet du parc éolien de la Trézence, ont été invités à participer, les membres ou représentants des communes situées dans un rayon de 6 km, correspondant au périmètre de l'enquête publique, et intercommunalités mentionnées ci-après : Antezant-la-Chapelle, Bernay-Saint-Martin, Coivert, Courant, Dœuil-sur-le-Mignon, Essouvert, La-Croix-Comtesse, La-Jarrie-Audouin, Landes, Loulay, Lozay, Marsais, Migré, Plaine-d'Argenson, Saint-Félix, Saint-Martial, Vergné, Villeneuve-la-Comtesse et la communauté de communes des Vals de Saintonge.

Comme le prévoit la réglementation, un compte-rendu de cette réunion figure sur le site internet du projet éolien de la Trézence à l'adresse suivante :

<https://www.projeteolien-latrezence.fr/comitedeprojet>

Ce compte-rendu est disponible en Annexe 2 du présent document.

2.2 Forum d'information

Une fois les implantations des éoliennes définies, un forum d'information s'est tenu le jeudi 13 novembre 2025 de 17h à 20h à la salle du Lavoir située sur la commune de Surgères. Ouvert aux élus et habitants des communes de Lozay et Vergné (et communes voisines ayant souhaité relayer l'invitation), le forum visait principalement à :

- Présenter le projet et les résultats d'études,
- Echanger avec le porteur de projet et partager les actualités du projet,
- Répondre à toutes les questions relatives au projet mais également à l'éolien en général.

En plus des membres d'Elicio et de Démopolis présents, nous avons accueilli 7 participants, 6 de la commune de Vergné et 1 de la commune d'Antezant-la-Chapelle.

Un compte rendu du forum d'information se trouve en Annexe 3.



Illustration 1 : Forum d'information du 13 novembre 2025 (Source : Elicio France)

2.3 Porte-à-porte

Un sondage a été réalisé par la société Elicio avec le cabinet de concertation Démopolis les 16 et 17 septembre 2025 ; lors de ce sondage, un bulletin d'information a été distribué. Ce fut également l'occasion d'inviter les riverains au forum d'information et d'échanger avec les habitants des communes de Lozay et de Vergné afin de les informer sur le projet. Au total, 34 échanges ont été comptabilisés.

Un compte rendu du porte-à-porte se trouve en Annexe 4.

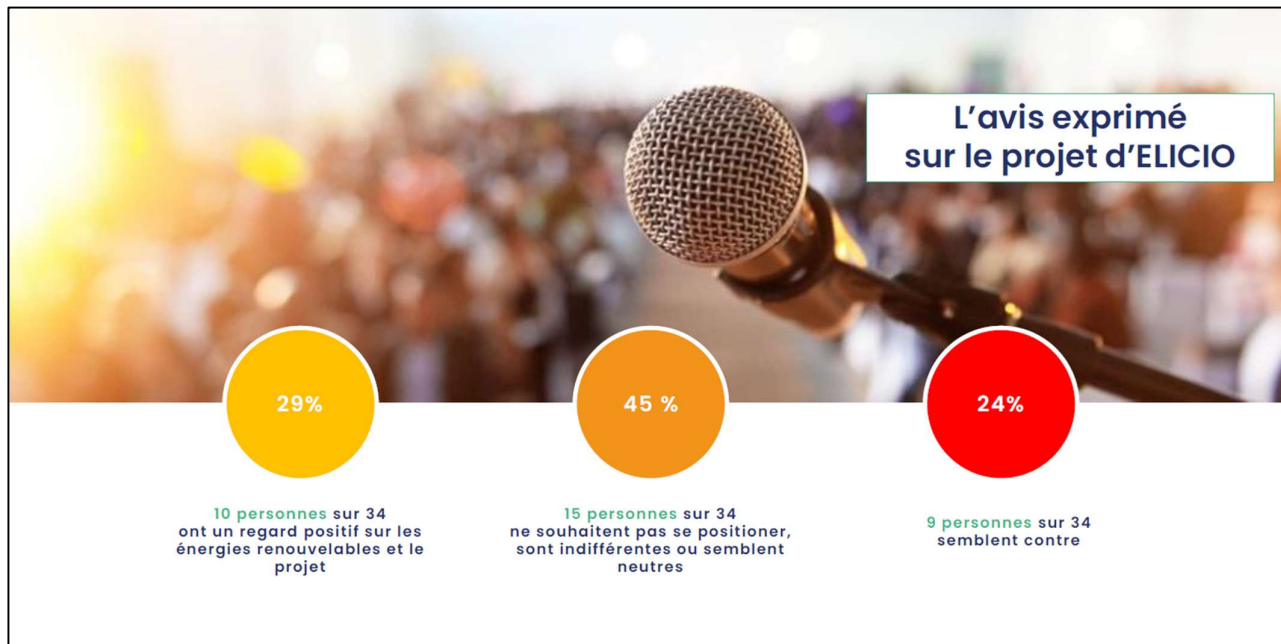


Illustration 2 : Extrait du compte-rendu du porte-à-porte effectué du 16 au 17 septembre 2025 (Source : Demopolis Concertation)

2.4 Les outils d’information

➤ Le site internet

Afin de compiler l’ensemble des informations relatives au projet éolien de la Trézence, un site internet dédié a été mis en ligne à partir de juin 2021 : <https://projeteolien-latrezence.fr>



Illustration 3 : Page d'accueil du site internet du projet éolien de la Trézence

➤ Le Bulletin d’information

Un bulletin d’information et une lettre d’information ont été respectivement distribués les 16 et 17 septembre (lors du porte-à-porte) et le 3 novembre 2025 (préalablement à la tenue du Comité de projet).

Ils figurent en Annexes 5 et 6 du présent document.

Le bulletin d’information avait pour objectif d’informer des actualités du projet éolien de la Trézence et de prévenir de l’organisation prochaine du forum d’information ; quant à la lettre, elle conviait les administrés des communes de Lozay et Vergné au forum d’information.

3. Les actions à venir

Une fois le dossier d’autorisation environnementale déposé en Préfecture, un bulletin d’information sera envoyé aux administrés des communes de Lozay et de Vergné afin de les tenir informés.

La société Elicio se tient également à la disposition des mairies de Lozay et Vergné pour toute présentation et échanges concernant le projet.

Le projet éolien de la Trézence s'inscrit sous la loi Industrie verte du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 qui ont modifié la procédure d'autorisation environnementale unique pour les IOTA (projets soumis à la loi sur l'eau, hors ICPE) et les ICPE.

Cette réforme prévoit :

- « Une parallélisation de la phase d'examen et de la phase de la consultation,
- Une modernisation de la consultation du public.

Cette consultation du public est une nouvelle procédure, hybride, qui reprend pour partie les conditions de la participation du public par voie électronique mais également de l'enquête publique, en confiant sa conduite à un commissaire-enquêteur ou, si nécessaire, une commission d'enquête. La consultation, organisée aux frais du porteur de projet, dure 3 mois, au cours de laquelle deux réunions publiques sont organisées. Le porteur de projet doit prévoir la mise en place d'un site internet dédié à la consultation »¹.

¹ <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-administratives-commissions/Autorisation-environnementale-et-Loi-Industrie-Verte>

Annexe 1 : Historique des échanges mails avec les communes de Lozay et Vergné

Annexe 2 : Compte-rendu du Comité de Projet

Annexe 3 : Compte-rendu du forum d'information

Annexe 4 : Compte-rendu du porte-à-porte

Annexe 5 : Bulletin d'information

Annexe 6 : Lettre d'information